

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE FLOXIS**

1. Dans le cadre du traitement d'une demande visant à alimenter des installations servant au minage cryptographique, quelle méthode de validation a été utilisée pour éviter le double comptage tel que mentionnée au document HQD-1 document 6, à la page 3 de 15, du document intitulé « Ventilation des projets pour un usage cryptographique comptant pour plus de 18 000MW »?

Réponse :

- 1 **Voir la réponse à la question 10.8 de Bitfarms à la pièce HQD-2, document 5**
2 **(B-0055).**

2. Lors de la rédaction du document HQD-1 document 6, est-ce que le Distributeur a tenu compte de la pratique à l'effet de soumettre plusieurs projets similaires pour rechercher le plus faible coût de raccordement au Québec? Dans l'affirmative, 1- est-ce que le Distributeur a fait des recherches corporatives pour déterminer les bénéficiaires effectifs des projets soumis 2- est-ce que le Distributeur a recoupé ou différencié les projets en fonction des mêmes sites ciblés; et 3- Est-ce que le distributeur a recoupé les demandes faites par le même demandeur pour différents sites de tailles différentes?

Réponse :

- 3 **Voir la réponse à la question 10.8 de Bitfarms à la pièce HQD-2, document 5**
4 **(B-0055).**

3. Lors de la rédaction du document HQD-1 document 6, est-ce que le Distributeur a tenu compte de la pratique à l'effet de soumettre le même projet ou projet similaire dans plusieurs juridictions pour rechercher le meilleur tarif énergétique international? Dans l'affirmative, 1- est-ce que le Distributeur a fait des recherches corporatives pour déterminer les bénéficiaires effectifs des projets soumis; et 2- est-ce que le Distributeur a recoupé ou différencié les projets en fonction des mêmes sites ciblés?

Réponse :

- 5 **Non. Le Distributeur rappelle que l'engagement n° 2 visait à donner la**
6 **ventilation des projets reçus par le Distributeur.**

4. Lors de la rédaction du document HQD-1 document 6, comment le Distributeur s'est-il assuré du sérieux des demandes déposées?

Réponse :

- 7 **Voir la réponse à la question 10.1 de Bitfarms à la pièce HQD-2, document 5**
8 **(B-0055).**

5. Dans le traitement d'une application pour une demande d'alimentation, comment le Distributeur s'est-il assuré du sérieux des demandes déposées?

Réponse :

1 **Le Distributeur a analysé et traité les demandes en fonction des conditions de**
2 **services en vigueur. Voir notamment le chapitre 10 des Conditions de service**
3 **visant le traitement des demandes d'alimentation.**

6. Est-ce que le Distributeur a fait une analyse de la demande présente en énergie du minage cryptographique dans le monde, en Amérique du Nord et au Canada? Et si oui, fournir une copie de cette analyse.

Réponse :

4 **Le Distributeur n'a pas réalisé d'analyse exhaustive de la demande, au sens**
5 **que semble lui donner l'intervenant. Toutefois, il continue à enrichir ses**
6 **connaissances à ce sujet, par exemple en participant à des séminaires,**
7 **conférences et colloques relatifs aux chaînes de blocs et à leurs différentes**
8 **applications, y compris le minage cryptographique. Il reçoit également**
9 **plusieurs bulletins d'information dans ce domaine.**

10 **Par ailleurs, Hydro-Québec a consulté Mme Elisabeth Préfontaine en mai 2018**
11 **relativement à une analyse de la demande en énergie du minage de la**
12 **cryptomonnaie bitcoin, mais non à l'égard d'une analyse de la demande pour**
13 **les autres applications des chaînes de blocs. Hydro-Québec s'est engagé à**
14 **préserver la confidentialité de la présentation faite par Mme Préfontaine, mais**
15 **il note que les valeurs indiquées par celle-ci dans son rapport soumis à la**
16 **pièce C-Bitfarms-0013, à la page 9 et à l'annexe 2, sont très proches de celles**
17 **qui avaient été communiquées à Hydro-Québec.**

7. Est-ce que le Distributeur a fait une analyse des projets déjà en vigueur dans ce secteur au Québec quant à l'impact de l'augmentation de tarifs suggérée? Et si oui, fournir copie de cette analyse

Réponse :

18 **Non.**

8. Combien de projets déposés le sont pour le même demandeur?

Réponse :

19 **Dans l'immense majorité des cas, un seul projet par demandeur a été déposé.**

9. Combien de projets déposés le sont pour le même local ou même localisation?

Réponse :

20 **Quelques rares projets pouvaient viser le même site. Toutefois, ceci**
21 **n'implique pas qu'ils soient mutuellement exclusifs.**

1 **Le Distributeur rappelle que la majorité des demandes déposées n'avaient**
2 **aucun site identifié. Cependant, ce dernier l'était pour la plupart des**
3 **demandes les plus importantes, comme l'indique le tableau 3 de la pièce**
4 **HQD-6, document 1 (B-0023).**

10. Combien de projets ont été déposés dont la puissance est de moins de 1 MW (mégawatt) et quel est le total en puissance de ces projets?

Réponse :

5 **Voir l'annexe A de la pièce HQD-1, document 6 (B-0023).**

11. Combien de projets ont été déposés dont la puissance est de moins de 2 MW et quel est le total en puissance de ces projets?

Réponse :

6 **Voir le tableau 1 de la pièce HQD-1, document 6 (B-0023).**

12. Combien de projets ont été déposés dont la puissance dépasse 50 MW et, parmi ces projets, combien le sont par le même demandeur?

Réponse :

7 **Voir le tableau 1 de la pièce HQD-1, document 6 (B-0023).**

8 **Quatre projets différents ont été soumis par un seul demandeur. Tous les**
9 **autres demandeurs n'ont soumis qu'un seul projet de plus de 50 MW.**

13. Parmi les demandes de projets déposées de plus de 2 MW, quel est le nombre de demandeur provenant de l'extérieur du Québec et quel est le total en puissance de ces projets?

Réponse :

10 **L'information n'a pas été demandée par le Distributeur lors du recensement**
11 **des demandes.**

14. Parmi les demandes de projets déposés de plus de 50 MW, quel est le nombre de demandeurs provenant de l'extérieur du Québec et quel est le total en puissance de ces projets?

Réponse :

12 **L'information n'a pas été demandée par le Distributeur lors du recensement**
13 **des demandes.**

15. Est-ce que le Distributeur a fait une analyse menant à la demande d'augmentation de la tarification; quelles sont les raisons pour justifier cette augmentation? Et si oui, fournir une copie de cette analyse.

Réponse :

1 **La question est imprécise et sujette à interprétation quant au type**
2 **d'augmentation évoquée par l'intervenant.**

3 **Dans le cas d'une référence au tarif dissuasif, voir la réponse à la question 5.1**
4 **de Bitfarms à la pièce HQD-2, document 5 (B-0055).**

5 **Dans le cas d'une référence au tarif applicable au bloc dédié, voir la réponse à**
6 **la question 4.1 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie à la pièce**
7 **HQD-2, document 1 (B-0027).**

8 **Dans le cas d'une référence à la majoration du prix de la composante énergie**
9 **des tarifs M et LG, voir la réponse aux questions 4.2 de de la demande de**
10 **renseignements n° 2 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1.1 (B-0040), 6.1**
11 **de Bitfarms à la pièce HQD-2, document 5 (B-0055), et 1.20 de la FCEI à la**
12 **pièce HQD2, document 9 (B-0059).**

16. Lors de la rédaction du document HQD-1 document 6, le Distributeur a exclu combien de demandes et quel est le total en puissance de ces demandes?

Réponse :

13 **Environ 300 demandes ont été écartées par le Distributeur et, de fait, n'ont pas**
14 **été comptabilisées dans le 18 000 MW. De plus, puisque ces demandes étaient**
15 **souvent incomplètes, le Distributeur n'est pas en mesure d'évaluer le nombre**
16 **de MW qu'elles auraient pu représenter.**

17. Lors de la rédaction du document HQD-1 document 6, les demandes traitées couvrent quelle période dans le temps?

Réponse :

17 **Les demandes ont été reçues entre les mois de septembre 2017 et juin 2018.**

18. Lors de la rédaction du document HQD-1 document 6, quelle vérification a été faite pour s'assurer que les demandes d'alimentation étaient toujours requises par les demandeurs?

Réponse :

18 **Voir le tableau 3 à la pièce HQD-1, document 6 (B-0023), de même que les**
19 **explications afférentes aux pages 4 à 6.**